Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 OCTOBRE 2026 à 20h00

Étaient présents : Mesdames, Nadine Enderlin, Anne-Sophie Maire, Marielle Castella, Yolande Boichut, Cuny Elodie, Sarah Vionnet et Messieurs David Bardey, Louis Vallet, Daniel Manfredi, Boichut Clément.
Était absent excusé : Monsieur Frédéric Albert
Était absent :
Quorum : six
Secrétaire de séance : Boichut Clément

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du 10 Septembre 2026
- Bois : Etat d'assiette 2026-2027
- Eau potable : Retour sur été 2026 et réflexions sur le service Eau
- Questions diverses

Validation du procès-verbal du 10 Septembre 2026

Une correction est signalée concernant le nom de famille de Nadine Enderlin : la lettre « A » doit être remplacée par un « E ». Cette modification est prise en compte. Après cette correction, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Forêt Communale

- État d'assiette des coupes 2027

Madame le Maire présente le compte rendu de la commission bois, réunie le 24 septembre 2026, concernant la proposition d'état d'assiette des coupes pour l'année 2027, établie par l'Office national des forêts (ONF) le 21 septembre 2026.

Lors de la commission, les membres se sont interrogés sur l'opportunité de maintenir la parcelle n° 36 dans cet état d'assiette. Cette parcelle est concernée par une coupe sanitaire portant exclusivement sur des feuillus.

À la suite de la commission, des renseignements complémentaires ont été recueillis auprès du garde forestier de l'ONF. Il ressort de ces échanges que la parcelle est inscrite à l'aménagement forestier et que son exploitation doit intervenir conformément à la programmation prévue. Le couvert forestier est important, sans toutefois être excessif, et la parcelle se situe théoriquement à son optimum d'exploitation. Au regard de ces éléments, le conseil municipal accepte de maintenir l'intervention prévue sur la parcelle n° 36 dans l'état d'assiette des coupes pour 2027.

- Préparation de la prochaine saison d'affouage

Les échanges se poursuivent sur la préparation de la prochaine saison d'affouage. Les inscriptions sont closes depuis le 10 octobre 2026. L'ONF propose la mise à disposition de son personnel pour une demi-journée afin d'accompagner les opérations de repérage. Les membres du conseil municipal conviennent d'organiser, d'ici la fin du mois, le marquage des lots soumis à l'affouage. Ces travaux seront réalisés bénévolement par les élus et habitants du village disponibles.

- Intégration de nouvelles parcelles au régime forestier :

Par ailleurs, Madame le Maire indique qu'un courrier sera adressé à l'ONF afin de demander l'intégration au programme forestier des nouvelles parcelles forestières acquises par la commune. L'ONF devra procéder à une évaluation de ces parcelles avant que le conseil municipal puisse se prononcer par délibération sur leur intégration.

Eau potable

Le conseil municipal aborde le dossier relatif au service d'eau potable et à son fonctionnement. Madame le Maire dresse un état des lieux de ce service géré en régie et interroge les conseillers municipaux sur la gestion future de ce service.
L'été 2026 nous a rappelé la fragilité de notre ressource en eau et nous conduit à réfléchir à la pérennité de notre service de distribution.
Après un été un peu chaotique mêlant sècheresse, canicule et fuites d'eau, la situation est redevenue favorable à l'automne mais doit être surveillée quotidiennement.
Les sources sont aujourd'hui suffisantes pour assurer l'alimentation de la population.
Toutefois, nous devons rester vigilants car nous ne savons pas comment évolueront les ressources au cours des prochains mois et des prochains étés.

Ce que l'été 2026 nous apprend :

- *Une ressource fragile* : Notre alimentation dépend directement de la capacité de nos sources de « Belle Eau » et du « Petit Nœud » à répondre aux besoins.
- *Des consommations à mieux connaître* : Les consommations sont très différentes selon les usagers et les usages.
- *Un réseau vieillissant* : Une fuite invisible peut représenter des volumes considérables. La recherche des fuites constitue donc un enjeu à la fois environnemental et financier.
- *Un service qui doit penser à investir* : Réseau, recherche de fuites, entretien, sécurisation de la ressource, équipements…

La question de l'eau doit désormais être envisagée à moyen terme et pas uniquement en réaction aux épisodes de sécheresse.

Notre tarification actuelle
Abonnement : 50 € / abonné
Part variable : 1,62 €/m³ puis tarif dégressif : 1.13 €/m3 au-delà de 200 m3 pour les professionnels
Ce fonctionnement mérite aujourd'hui d'être réinterrogé au regard de l'évolution de la ressource et de nos besoins futurs.

Les questions que nous devons nous poser :
Quelle tarification de l'eau voulons-nous pour les prochaines années ?
Comment encourager une consommation maîtrisée ?
Comment garantir le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service Eau ?
Comment répartir l'effort entre les différents niveaux de consommation ?

Les chiffres à connaître :

CONSOMMATION ANNUELLE EAU POTABLE MYON Année 2025/2026	
Volume total d'eau facturé	**14455,00 m3**

Particuliers	**7957,00 m3**	*55% de la consommation totale*
Résidences principales (105 foyers)	7735,00 m3	
dont 3 fuites reperées en cours d'année	*919,00 m3*	
Résidences secondaires (15)	222,00 m3	
Moyenne par foyer de MYON / an	73,67 m3	

Professionnels	**6498,00 m3**	*45% de la consommation totale*
dt agriculteurs	5438,00 m3	
dt école	227,00 m3	
Autres professionnels	833,00 m3	

Quel est le coût réel du service ?

BUDGET EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	*Réalisé 2025*	Prévu 2026	RECETTES	*Réalisé 2025*	Prévu 2026
Dépense de fonctionnement	10 033,97 €	18 342,00 €	Excédents de Fonctionnement reportés	7 157,01 €	6 187,75 €
Intérêts des emprunts	4 027,41 €	3 800,00 €	Redevance + location compteurs	29 167,37 €	30 000,00 €
Amortissements	16 801,07 €	17 000,00 €	Quot part des subventions d'équipement	3 898,06 €	3 900,00 €
Schéma Directeur Eau Potable	- €	9 999,00 €	Subvention pour le schéma directeur	- €	10 727,00 €
Autofinancement	- €	- €	Fonds de compensation TVA	13,62 €	700,00 €
TOTAL DEPENSES	30 862,45 €	**49 141,00 €**	**TOTAL RECETTES**	40 236,06 €	**51 514,75 €**
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	*Réalisé 2025*	Prévu 2026	RECETTES	*Réalisé 2025*	Prévu 2026
001 Déficit reporté			Excédents de Fonctionnement reportés	13 522,57 €	6 734,94 €
Subvention d'équipement	3 898,06 €	3 900,00 €	Virement de la section Fonctionnement	- €	- €
Remboursement Emprunts	8 639,89 €	8 920,00 €	Amortissements	16 801,07 €	17 000,00 €
Approvisionnement pour travaux futurs	11 050,75 €	24 236,94 €	Fonds de compensation TVA	- €	1 800,00 €
			Subvention Agence de l'Eau sur compteurs	- €	6 725,00 €
			Mandat annulé (travaux payés sur budget principal)		4 797,00 €
TOTAL DEPENSES	23 588,70 €	**37 056,94 €**	**TOTAL RECETTES**	30 323,64 €	**37 056,94 €**

Les redevances payées par les usagers de l'eau couvrent uniquement les charges de fonctionnement strictes : Dépenses obligatoires / Intérêts des emprunts / Amortissements + dépenses exceptionnelles à hauteur de 4000 €. Lorsqu'il n'y a pas de dépenses exceptionnelles une année, cela permet d'approvisionner le compte l'année suivante pour les travaux futurs.
Après avoir partagé le bilan de l'été 2026, identifié les fragilités du service, tiré le bilan financier du service, le Conseil municipal partage la nécessité d'une réflexion sur la tarification du service.

Il est prévu lors d'un prochain conseil municipal de réaliser des projections sur 2027-2032 (durée du mandat), de présenter plusieurs scénarios tarifaires tels que :
Scénario 1 — Maintien du système actuel
→ évolution éventuelle du tarif mais maintien de la dégressivité.
Scénario 2 — Tarif unique
→ même prix au m³ quelle que soit la consommation.
Scénario 3 — Tarification progressive
→ prix du m³ croissant selon les tranches de consommation.

Pour chaque scénario, nous regarderons…
Est-ce que le système encourage la sobriété ?
Quelles recettes pour le service ?
Quel impact selon les niveaux de consommation ?
Quelle capacité à financer les travaux ?
Le système est-il soutenable sur 2027-2032 ?

Après la présentation détaillée du fonctionnement du service, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à échanger sur le sujet. Plusieurs remarques ou questions sont abordées. Elles seront étudiées lors des travaux de projection :
Le tarif dégressif est-il légal ?
Ne pas augmenter de façon trop importante le coût de l'abonnement,
Une interconnexion avec un autre réseau voisin est -il pertinent pour un besoin estimé à quelques semaines par an ?
Prévoir le financement d'un système de traitement de l'eau potable automatisé,
Faciliter le suivi des fuites sur le réseau communal et chez les usagers,
Sécuriser le réseau entre la Source de Belle Eau et le château d'eau,
Sécuriser les distributions dans les pâtures,
Un lissage de la tarification sur la durée du mandat permettrait aux usagers d'adapter leur consommation…

Ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil municipal.

Questions diverses

- **Remplacement du défibrillateur**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le défibrillateur installé à l'entrée de la salle de convivialité est devenu obsolète. Un devis de remplacement a été reçu pour un montant de **1 492,99 €**. Le remplacement de l'appareil est prévu dans les prochaines semaines.

Dates et réunions à venir

Madame le Maire rappelle les prochaines échéances :

- 12 Octobre 2026 à 14 h : Réunion de chantier avec le maître d'œuvre PMM concernant le pont du Ranch.

- 19 Octobre 2026 à 14 h : Réunion avec Science Environnement portant sur la phase 3 du schéma directeur d'eau potable.

- 23 Octobre 2026 à 10 h 30 : Visioconférence avec la DRAC et M. Antoine Chapuis, architecte ayant réalisé le diagnostic global de l'église Notre-Dame.

- 24 Octobre 2026 : Fondue organisée par l'association Rénov'Myon Notre-Dame de l'Assomption à la salle de convivialité.

- 12 Novembre 2026 : Prochain conseil municipal.

- 17 Décembre 2026 : Dernier conseil municipal prévu pour l'année 2026.

La séance est levée à 22h30

Le Maire
Vionnet Sarah

Le Secrétaire
Boichut Clément